



I DÉLIBÉRATION 05-2024

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	19
Absents	2
Procurations	2
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt et un février 2024 (21/02/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-six février 2024 (26/02/2024) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (19) : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, BIARD Ludovic, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent

Excusés avec procuration (2) : DILLON Valérie (procuration GARRIGUES Véronique), ALBAN Marie-Françoise (procuration GIROUSSE Laurent)

Absents (2) : LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Présentation de l'état annuel des indemnités des conseillers pour l'année 2023

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

L'état annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023 est présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend acte** des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'année 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX





PRÉSENTATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES EN 2023 PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AVANT LE VOTE DU BUDGET

NOM - PRÉNOM	FONCTION	PÉRIODE	BRUT	RETENUE PATRONALE	COÛT TOTAL
Mme ALEXANDRE Maria	Conseillère municipale déléguée	Janvier à décembre 2023	2 891,16 €	121,44 €	3 012,60 €
Mme ANDRIEU Christelle	Conseillère municipale déléguée	Janvier à décembre 2023	2 891,16 €	121,44 €	3 012,60 €
M. BARON TABACAYRE René	Conseillère municipale déléguée	Janvier à décembre 2023	2 891,16 €	121,44 €	3 012,60 €
M. BOULBES Loïc	Adjoint au maire	Janvier à décembre 2023	9 553,68 €	401,22 €	9 954,90 €
M. CAUX Xavier	Maire	Janvier à décembre 2023	24 889,98 €	8 738,88 €	33 628,86 €
Mme DILLON Valérie	Adjoint au maire	Janvier à décembre 2023	9 553,68 €	401,22 €	9 954,90 €
Mme JOLIBERT Marie-Christine	Conseillère municipale déléguée	Janvier à décembre 2023	2 891,16 €	121,44 €	3 012,60 €
Mme LE MINEZ Monique	Adjoint au maire	Janvier à décembre 2023	9 553,68 €	401,22 €	9 954,90 €
M. PORTET Christian	Adjoint au maire	Janvier à décembre 2023	9 553,68 €	401,22 €	9 954,90 €
M. ROUGÉ Pierre	Conseiller municipal délégué	Janvier à décembre 2023	2 891,16 €	121,44 €	3 012,60 €
M. ZAROIL Mimoun	Conseiller municipal délégué	Janvier à décembre 2023	2 891,16 €	121,44 €	3 012,60 €
TOTAL			80 451,66 €	11 072,40 €	91 524,06 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E.legalite.com